

Mairie de SAINT REMY BOSCROCOURT

Département de la Seine Maritime Arrondissement de Dieppe Canton d'Eu

ARRETE MUNICIPAL 2026/018

DELEGATION DE FONCTION A LA 4ème ADJOINTE AU MAIRE Madame Dominique TULIER HENIN

Le Maire de SAINT REMY BOSCROCOURT

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-18,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 MARS 2026 fixant à quatre le nombre des adjoints au Maire,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Madame Dominique TULIER HENIN en qualité de 4ème adjointe au Maire, en date du 20 mars 2026,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du Maire au bénéfice de Madame Dominique TULIER HENIN,

Arrête

Article 1er : En application de l'art. L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Dominique TULIER HENIN, 4ème adjointe au Maire, est déléguée à la sécurité routière, défense incendie sous la surveillance et la responsabilité du Maire. A ce titre, elle sera notamment en charge des questions relatives au Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Article 2 : Délégation permanente est également donnée à Madame Dominique TULIER HENIN, 4ème adjointe au Maire, à l'effet de signer les documents et courriers relatifs à cette délégation.

Ces fonctions seront comme celles prévues à l'art. 1er ci-dessus, assurées concurremment avec nous.

Article 3 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie, et copie en sera adressée à M. le Sous-Préfet.

Fait à SAINT REMY BOSCROCOURT, le 21 mars 2026

Le Maire,

Martine DOUAY HACHÈRE

